

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/7
	Révision n°: 1
GRAISLUB ACA AA 2	Date : 03/04/23
	Remplace la fiche : 14/02/2022
	30750-30751-30752-30756

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **GRAISS LUB ACA AA 2**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Graisse haute performance lavable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.3. Autres dangers

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée.

Commentaires sur la composition

Ce produit est une graisse calcium anhydre avec additives et basée sur de l'esther synthétique biodégradable.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Laver la peau avec de l'eau et du savon.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/7
	Révision n°: 1
GRAISSLUB ACA AA 2	Date : 03/04/23
	Remplace la fiche : 14/02/2022
	30750-30751-30752-30756

RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

Aucune information disponible.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Incendie majeur

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit.

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Mettre en place une ventilation adaptée.

Extrêmement glissant en cas de déversement.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la rubrique 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour plus d'informations.

Voir la rubrique 13 pour plus d'informations.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/7
	Révision n°: 1
GRAISLUB ACA AA 2	Date : 03/04/23
	Remplace la fiche : 14/02/2022
	30750-30751-30752-30756

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Stocker à une température ne dépassant pas 45°C/113°F.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaire locaux.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques

Rince-œil. Systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Caoutchouc nitrile.

Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé.

Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection des yeux/du visage

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoires

En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Aucun(e) dans des conditions normales d'utilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Pâte/gel Liquide
Aspect	: Semi-solide
Couleur	: Blanche
Odeur	: Aucune information disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/7
	Révision n°: 1
GRAISLUB ACA AA 2	Date : 03/04/23
	Remplace la fiche : 14/02/2022
	30750-30751-30752-30756

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point de fusion/Point de congélation	: Aucune information disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Aucune information disponible
Inflammabilité	: Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	: Aucune information disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	: > 150°C / > 302°F (basé sur l'huile)
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune information disponible
Température de décomposition	: Aucune information disponible
pH	: Aucune information disponible
pH (en solution aqueuse)	: Aucune information disponible
Viscosité cinématique	: 210 mm ² /s à 40°C
Viscosité dynamique	: Aucune information disponible
Hydrosolubilité	: Insoluble dans l'eau (aucune information disponible)
Solubilité(s)	: Aucune information disponible
Coefficient de partage	: Aucune donnée disponible (aucune information disponible)
Pression de vapeur	: Aucune information disponible
Densité relative	: Aucune information disponible
Masse volumique apparente	: Aucune donnée disponible
Densité de liquide	: < 1000 kg/m ³ à 25°C / 77°F
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	
Granulométrie	: Aucune information disponible
Distribution granulométrique	: Aucune information disponible
9.2. Autres informations	
COV	: 0.14 %
9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	
Propriétés explosives	: Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Propriétés comburantes	: Aucune information disponible
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	
Taux d'évaporation	: Aucune information disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques

Aucun(e)

Sensibilité aux décharges

Aucun(e)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/7
	Révision n°: 1
GRAISLUB ACA AA 2	Date : 03/04/23
	Remplace la fiche : 14/02/2022
	30750-30751-30752-30756

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans les règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Voie d'exposition peu probable.

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire

Aucune irritation oculaire attendue.

Contact avec la peau

Non irritant pendant l'utilisation normale.

En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation.

Ingestion

Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Aucun danger par ingestion connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3.668,80 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2.108,50 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	7,89 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

Informations sur les composants

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/7
	Révision n°: 1
GRAISSLUB ACA AA 2	Date : 03/04/23
	Remplace la fiche : 14/02/2022
	30750-30751-30752-30756

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les principaux constituants sont biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La matière n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Après rejet, s'absorbe dans le sol.

Mobilité

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération industrielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

13 08 99*

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non soumis à la réglementation du Transport.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Réglementation UE

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants

Sans objet.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/7
	Révision n°: 1
GRAISLUB ACA AA 2	Date : 03/04/23
	Remplace la fiche : 14/02/2022
	30750-30751-30752-30756

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)

Exigences de notification pour l'exportation

Sans objet.

Liste candidate REACH (SVHC)

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥ 0.1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Non contrôlé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

Néant

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques

Fin du document